

**Service instructeur**

Service du Développement économique,  
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N°

**Service consulté**

**ASSISES DÉPARTEMENTALES DE L'ECONOMIE POUR L'EMPLOI  
TABLEAU DE BORD ÉCONOMIQUE DÉPARTEMENTAL :  
MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU PARTENARIAL SOUS FORME DE  
CONVENTIONNEMENT ET ACQUISITION DE DONNÉES**

Résumé : Dans le cadre des Assises Départementales de l'Economie Pour l'Emploi, il est proposé la mise en oeuvre d'un partenariat sous forme de conventionnement d'acquisition de données avec les principaux acteurs socio-économiques du Département en vue de la création d'un tableau de bord économique.

**Contexte et objectifs**

Le Conseil Général souhaite mettre en place une véritable stratégie d'analyse économique départementale et territoriale qui permettra de disposer d'outils aptes à fournir les indicateurs nécessaires à des analyses pertinentes et objectives relatives au département et à ses Territoires de Vie.

La première phase de cette démarche, qui s'inscrit dans l'un des axes majeurs des Assises Départementales de l'Economie pour l'Emploi, porte sur la création d'un tableau de bord économique destiné à éclairer les décisions en matière de développement local et d'en mesurer les effets pour anticiper les mutations.

Il s'agit de fonder un partenariat institutionnel, socioprofessionnel et territorial pour permettre un travail en réseau avec des échanges de données.

Au titre de la mission de « Veille et Stratégie Territoriales » qui lui a été confiée, l'ADAUHR, partenaire associé du Département, participe à l'élaboration de ce projet en étroite collaboration avec le CAHR et le service du Développement Economique du Département.

## Mise en place de la démarche

Le projet a été exposé le 18 octobre 2010 aux partenaires suivants :

Banque de France, INSEE, Chambre d'Agriculture, Pôle Emploi, EuroAirport, Direction Générale des Finances Publiques (DGFP), Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), Douanes, Union de Recouvrement pour la Sécurité Sociale et les Allocations Familiales (URSSAF), Mutualité Sociale Agricole (MSA), Chambres de Commerce et d'Industrie Sud Alsace Mulhouse et Colmar et du Centre Alsace, Chambre de Métiers d'Alsace, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Observatoire de l'Habitat du Haut-Rhin (ODH), l'Observatoire Haut-Rhinois de l'Action Sociale (OHRAS), Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

L'adhésion de l'ensemble des partenaires à cette démarche a conduit à l'organisation de plusieurs rencontres avec les producteurs pour définir la nature des données qui seront fournies et échangées.

Cet accord doit se matérialiser par **un partenariat pérenne** sous forme de conventionnement permettant d'acquérir de manière gratuite ou à coût très modéré les informations qui seront stockées dans une bibliothèque de données, support nécessaire à l'élaboration du futur tableau de bord départemental.

Le partenariat prévoira donc :

- Une convention « type » de mise en oeuvre du tableau de bord économique partenarial avec prestations gratuites

La plupart des partenaires sont disposés à transmettre gratuitement leurs données. C'est ainsi qu'il vous est proposé d'adopter la convention de partenariat « type » avec prestations gratuites jointe en annexe du présent rapport. Cette convention précise les données statistiques qui contribueront à l'élaboration du tableau de bord économique et permettront de mettre en place un partenariat durable sur une période de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction, ceci en vue d'une gestion cohérente, concertée et pérenne des données économiques qui seront portées sur le tableau de bord.

- Certaines données statistiques payantes acquises par bon de commande
  - INSEE : (Fichier SIRENE) : 6 370 € TTC
  - BANQUE DE FRANCE : (Encours de crédit d'équipement/d'investissement des entreprises, encours de trésorerie...) : 2 000 € TTC
  - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) : (Données sur le logement et la construction) : 682 € TTC

Au regard des enjeux de cette opération, il vous est proposé :

- d'approuver et de valider les objectifs du partenariat à engager pour impulser la mise en oeuvre d'un tableau de bord économique partenarial ;
- d'approuver et de valider le projet de convention « type » avec prestations gratuites de mise en oeuvre du tableau de bord économique partenarial joint en annexe de la présente note ;
- d'autoriser le Président à signer les conventions particulières à intervenir, établies sur la base de la convention-type proposée ;

- les crédits nécessaires, soit 6 370 € TTC pour les prestations de l'INSEE, 2 000 € TTC pour les prestations de la Banque de France et 682 € TTC pour celles de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), sont disponibles sur le programme F624, chapitre 011, fonction 90, nature 611.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

**Convention « Type » de partenariat  
pour la mise en œuvre d'un tableau de bord  
de conjoncture économique partenarial**

**PRESTATIONS GRATUITES**

**ENTRE**

.....

**ET**

**d'une part,**

Le Département du Haut-Rhin, sis 100 Avenue d'Alsace à Colmar, représenté par le Président du Conseil Général, Monsieur Charles BUTTNER,

**d'autre part,**

**VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général du Haut-Rhin n° en date du 13 mai 2011 approuvant la convention type de partenariat pour la mise en place d'un tableau de bord économique partenarial,

**VU** la délibération du Conseil Général du Haut-Rhin n° 2005/IV-5<sup>e</sup>/23 en date du 20 octobre 2005 portant sur l'évolution juridique de l'ADAUHR en régie personnelle,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

**PREAMBULE**

Le Département du Haut-Rhin souhaite mettre en place une véritable stratégie d'analyse économique départementale et territoriale pour disposer d'outils aptes à fournir les indicateurs nécessaires à des analyses pertinentes et objectives relatives au département et à ses territoires de vie.

La première phase de cette démarche, qui s'inscrit dans l'un des axes majeurs des Assises Départementales de l'Economie pour l'Emploi, porte sur la création d'un tableau de bord économique destiné à éclairer les décisions en matière de développement local et d'en mesurer les effets pour anticiper les mutations. Il s'agit de fonder un partenariat institutionnel, socioprofessionnel et territorial pour permettre un travail en réseau avec des échanges de données.

Ce projet, auquel le CAHR et l'ADAUHR ont été associés, a été présenté le 18 octobre 2010 à l'ensemble des partenaires socio-économiques intéressés par la démarche.

Ce tableau de bord permettra de mutualiser en réseau l'ensemble des informations et connaissances utiles au développement, à la compétitivité et à l'attractivité des territoires. Il comprendra une information pertinente d'aide à la réalisation de diagnostics, d'aide à la décision et d'évaluation.

Il contribuera ainsi au suivi des évolutions économiques avec des indicateurs socio-économiques mis à jour régulièrement, à la mise en place d'observations et d'analyses thématiques de nature structurelle relatives aux principaux domaines pertinents pour le développement économique du département du Haut-Rhin dans l'espace du Rhin Supérieur, et à des expertises sur des données disponibles en vue de leur valorisation.

Il permettra par ailleurs d'identifier et de contribuer à la mise en œuvre de projets créateurs de richesses et d'activités, d'anticiper les mutations économiques et de valoriser les territoires. Ce tableau de bord sera ainsi un instrument de connaissance commun au service des élus et des acteurs locaux et contribuera à l'enrichissement de la statistique publique.

### **Article 1 – Objet de la convention**

Les indicateurs réunis dans le tableau de bord économique seront portés sur un site sous forme de tableaux et de graphiques avec des commentaires spécifiques qui permettront de comprendre rapidement les évolutions.

La nature des indicateurs sera organisée autour de « briques » qui représentent les thèmes suivants : Entreprises – Emploi – Population – Infrastructures – Transfrontaliers – Intercommunalité – Social – Construction.

Le traitement de l'information devra permettre notamment de réaliser des approches par thématiques et par Territoires de Vies avec des précisions lorsque l'information est disponible par communes.

Ces éléments statistiques seront par la suite, selon les demandes et les besoins, complétés par des études plus sectorielles réalisées par un comité d'experts composés des partenaires associés ou encore par des organismes extérieurs à même d'analyser une problématique précise (Universités...).

L'objet de la présente convention est de :

- préciser les données statistiques transmises par ..... avec des commentaires simples le cas échéant,
- mettre en place un partenariat durable en vue d'une gestion cohérente, concertée et pérenne des données économiques qui seront portées sur le tableau de bord.

### **Article 2 - Engagement des parties**

#### **1) Engagements du Département du Haut-Rhin**

Dans le respect de la réglementation en vigueur en matière de secret statistique et de liberté individuelle, le Département s'engage à :

- mettre à la disposition de ..... les indicateurs du tableau de bord économique partenarial,
- mentionner, lors de l'utilisation des données décrites en annexe de la présente convention, la source et la fréquence de parution,
- renvoyer toute demande extérieure au partenariat mis en place vers le ..... qui garde toute propriété d'usage.

#### **2) Engagements de .....**

..... s'engage à :

- transmettre gratuitement au Département du Haut-Rhin par voie informatique les données décrites dans l'annexe ci-jointe qui permettront d'élaborer le tableau de bord économique puis de l'alimenter avec les statistiques réactualisées selon les fréquences décrites,
- accompagner ces informations d'un commentaire simple qui explicite l'évolution des indicateurs,
- proposer le cas échéant de fournir des indicateurs plus pertinents à même d'améliorer la connaissance du territoire,
- indiquer lors de l'utilisation de ces données la source et le nom de l'organisme producteur.

### **Article 3- Diffusion des données - modifications des données**

Le Département est autorisé à diffuser les données transmises dans le cadre du tableau de bord économique mis en place et dans le cadre des publications qui en découleront. Les données pourront être utilisées pour les missions de services publics assurées par le Département. Toutes modifications de ces données ou prestations complémentaires feront l'objet d'un avenant à la présente convention. Les données et analyses du tableau de bord qui ont fait l'objet de publications pourront être utilisées avec mention de leur source, identifiable par le logo des institutions statistiques concernées.

### **Article 4 – Responsabilité**

Les prestations fournies par ..... respectent les dispositions légales relatives à la statistique publique ainsi que les principes la régissant.

### **Article 5 – Fusion – Absorption – Scission**

En cas de modification de la structure juridique de l'une ou de l'autre des parties, la présente convention sera transférée sur la nouvelle entité juridique, qui assurera les droits et obligations souscrits dans la présente convention.

### **Article 6 – Comité de pilotage**

Un comité de pilotage composé du Président de la Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche du Conseil Général et des représentants des instances engagées dans la démarche se réunira une fois l'an à l'initiative du Département pour examiner le suivi du tableau de bord, orienter les travaux et avaliser les propositions du comité de suivi notamment celles liées aux études qui pourraient être réalisées par un groupe d'experts.

### **Article 7 – Comité de suivi**

Un comité de suivi composé des partenaires techniques engagés dans la fourniture des données statistiques, de l'ADAUHR, du CAHR et du service du Développement Economique du Département du Haut-Rhin se réunira annuellement à l'initiative du Département pour veiller notamment à la coordination des activités et contrôler la validation des prestations. Ce comité de suivi sera également amené à élaborer des propositions d'études à réaliser par un groupe d'experts issus de ce partenariat.

### **Article 8- Durée de la convention**

La durée de la présente convention est fixée pour une période de cinq ans à compter du ..... et renouvelable par tacite reconduction pour une période d'un an.

### **Article 9 – Résiliation de la convention**

Chacune des parties peut résilier, pour quelque motif que ce soit, son engagement dans le respect d'un préavis de 3 mois. .... s'engage alors à détruire les données en sa possession et issues du tableau de bord. Par ailleurs, le Département s'engage à ne plus exploiter les données objet de la présente convention.

### **Article 10 – Règlement des litiges**

Pour tout litige relatif à l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais uniquement après échec d'une tentative de conciliation amiable, sans que cette tentative ne puisse être supérieure à 3 mois.

Fait à .....  
Le .....

Le .....  
du.....

Le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin

ANNEXE

**Tableau de bord  
de conjoncture économique partenarial**

**Partenariat entre le Département du Haut-Rhin et -----**

Liste des données transmises par -----

<b>Nature des données</b>	<b>Périodicité de transmission</b>	<b>Usages</b>